

## Sommaire

**DROITS ET LIBERTÉS / JOP 2024 :**  
la CGT aux côtés des travailleur·ses  
pour le respect de leurs droits – **p. 2**

**JURIDIQUE / JOP :** Droits  
des travailleur·ses  
et libertés syndicales – **p. 3**

**ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES /** Vers  
l'égalité entre femmes et hommes  
aux JOP 2024, vraiment? – **p. 5**

**ÉCONOMIE /** Impacts économiques  
des Jeux olympiques  
et paralympiques – **p. 8**

**LOGEMENT /** Les JO attisent  
la crise du logement  
en Île-de-France – **p. 9**

**ENVIRONNEMENT /** Impact  
environnemental des Jeux  
olympiques et paralympiques – **p. 10**

**INFORMATIONS /** Rubrique « À lire »  
et repères statistiques – **p. 12**

## Édito

### La défense des droits des travailleur·ses, même aux JOP

Au moment d'écrire ces quelques lignes, nous sommes encore à sept semaines de la cérémonie d'ouverture. « Encore » car beaucoup de choses peuvent se passer d'ici là – à plus d'un titre.

Organiser les jeux à Paris est une décision politique de la ville de Paris. La CGT se devait de s'impliquer sur tout ce qui faisait l'environnement social de la candidature, et ce sans être dupe des travers politiques, démocratiques et idéologiques qui peuvent entourer les jeux – notamment sur les aspects financiers. Une Charte sociale a été adoptée et un comité de suivi a été constitué. C'est une première mondiale et cela peut constituer un précédent pour des jeux socialement responsables. D'ores et déjà cette charte a trouvé des déclinaisons, avec une charte de la Solidéo qui prévoyait 25 % du montant des marchés pour les TPE, PME et ESS et 10 % des heures travaillées à l'insertion professionnelle. De ce point de vue les objectifs ont été dépassés. Une charte sociale pour la Coupe du monde de rugby a aussi vu le jour. Nous pouvons réfléchir et pousser, par exemple, à avoir des chartes sociales avec les conseils départementaux pour les marchés publics. La ville de Paris y réfléchit.

Il est difficile pour le moment de faire le bilan de l'héritage tant matériel qu'immatériel. Mais on peut d'ores et déjà faire le bilan du gouvernement, qui – comme à son habitude – est passé en force avec deux lois olympiques, la dernière autorisant le travail dominical pour le commerce de détail du 15 juin au 30 septembre et présentant des dispositions liberticides (drones, caméras de surveillance algorithmique...). Un décret en novembre dernier offre la possibilité de déroger au repos hebdomadaire. Pour les tenants du capital, les grands événements sont de vrais laboratoires au détriment du monde du travail et des peuples. Le gouvernement n'aura pas non plus anticipé un certain nombre de sujets – par exemple la sécurité privée où il manque toujours 6 000 personnes.

La CGT, fidèle à la double besogne, ne s'arrête pas à vouloir créer de la norme et transformer notre société – elle s'occupe aussi du « carreau cassé ». C'est pourquoi elle s'est mobilisée tout au long des chantiers avec des permanences et des visites qui se soldent par 4 fois moins d'accidents du travail à chantiers équivalents – mais c'est toujours trop.

Elle a été aux côtés de travailleur-ses sans papiers, etc. Les jeux, ce sont 200 000 salarié-es mobilisé-es. Nos organisations n'ont eu de cesse d'interpeller les employeurs du privé comme du public pour que l'investissement et les contraintes liées aux JO soient reconnus à leur juste valeur. Nous nous

sommes déployé-es sur le terrain pour informer les travailleur-ses avec un tract et une affiche, nous avons créé une page spéciale JO sur le site de la CGT avec une FAQ et le lien avec notre précieux réseau d'Unions Locales. Notre dispositif de « veille sociale » continuera pendant les jeux.

Si l'important est de participer, nous voulons encore et toujours plus de conquêtes sociales pour le monde du travail. C'est une course de fond, mais comme le dit le slogan : « *On n'est pas fatigué-es!* » Et on ne lâchera rien !

**Hervé Ossant,**  
**Animateur du collectif confédéral JOP**

## Droits et libertés

### JOP 2024 : la CGT aux côtés des travailleur-ses pour le respect de leurs droits

**Alors que nous sommes dans la dernière ligne droite avant les Jeux olympiques du 26 juillet au 11 août et paralympiques du 28 août au 8 septembre –, la CGT poursuit son activité au service des travailleur-ses.**

La CGT a activement suivi le dossier des JOP 2024 depuis le début. Elle a d'abord créé un collectif confédéral de suivi de la candidature de Paris JOP 2024 en septembre 2015, constitué à partir des principales professions et territoires concerné-es par les jeux.

Elle a également été à l'initiative de la Charte sociale signée par toutes les organisations patronales (Medef, CPME et U2P) et syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) qui comprend 16 principes engageant le comité d'organisation, les entreprises, les syndicats, sur le droit du travail, les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène, l'emploi, la formation professionnelle, l'insertion, le sport pour toutes et tous.

Ce n'est pas un blanc-seing signé pour acheter une paix sociale, car si cette charte est une première historique, elle aurait pu aller plus loin en étant contraignante juridiquement ! Il va sans dire que la CGT poursuit son activité au service des travailleur-ses – comme le montrent les exemples suivants.

#### **Non au dumping social ! Travailleur-ses sans papiers**

La CGT a révélé l'utilisation de travailleur-ses sans papiers (TSP) sur le village olympique. Plusieurs dizaines de TSP sur les chantiers ont ainsi pu être régularisé-es. Quelques dizaines de TSP issus d'un second signalement attendent toujours leur régularisation. Le jeudi 29 février 2024, la CGT a obtenu de Gérald Darmanin l'ouverture d'un processus de régularisation de l'ensemble des TSP en grève. L'occasion de rappeler au ministre le désaccord sur la loi asile immigration et sur la liste des métiers dits en tension qui est beaucoup trop restrictive.

#### **Non à l'ouverture des commerces de détail le dimanche en plus des dérogations**

La loi du 19 mai 2023 permet aux commerces de vente au détail de biens ou de services d'ouvrir le dimanche en demandant une dérogation au préfet sur la

période du 15 juin au 30 septembre 2024. Les commerces doivent être situés dans les communes d'implantation des compétitions ou dans les communes limitrophes. Le préfet pourra élargir la dérogation aux commerces de même type que celui qui en a fait la demande. Les salarié-es sont censé-es être volontaires. Ces dérogations s'ajoutent aux autres dérogations déjà existantes dans le commerce.

#### **Contre la nouvelle carte professionnelle « surveillance grands événements » dans la sécurité privée**

Un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 porte l'agrément d'un nouveau certificat de qualification professionnelle pour « *exercer une activité de surveillance et de gardiennage dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes tels que les JOP 2024, la coupe du monde de rugby de 2023 et autres grands événements* ». La formation est de 106 heures au lieu de 175 heures pour un-e agent-e de sécurité privée. Le gouvernement s'apprête à pérenniser ce titre présenté à l'origine comme provisoire – ce que nous ne pouvons accepter !

### Contre la réquisition des logements étudiants du Crous

Afin d'accueillir le personnel mobilisé pour les JOP, plus de 3 000 logements étudiants seront réquisitionnés en Île-de-France lors des Jeux olympiques de Paris à l'été 2024. En échange, les étudiant-es auront deux places et bénéficieront d'une aide de 100 euros « pour leurs éventuels frais de transport jusqu'à leur nouvelle résidence ».

### Contre la dérogation du repos hebdomadaire des salarié-es de la captation, de la transmission, de la diffusion et de la retransmission des compétitions

Refusant le principe de la dérogation sur un champ trop vaste, les syndicats ont surtout fait pression pour réduire autant que possible le nombre de salarié-es concerné-es par cette dérogation. Les premières projections font état de 4 000 à 5 000 personnes concernées (Comité d'organisation, OBS, CIO...) sur 200 000 salarié-es dont l'activité profes-

sionnelle sera partiellement ou totalement au service des Jeux olympiques. Faute d'avoir pu les intégrer dans une loi spéciale, le gouvernement a pris un décret sur le fondement du droit commun autorisant les dérogations au repos hebdomadaire.

Ce décret porte gravement atteinte au droit au repos des travailleur-ses, déjà largement entamé par les dérogations au repos dominical qui s'appliqueront cumulativement sur la période.

### Recruter plus d'inspecteur-ices du travail !

En ce qui concerne la sécurité et les conditions de travail, le taux d'accidents est quatre fois inférieur à la moyenne nationale des chantiers du BTP. Il n'y a pas eu de mort à ce jour. N'oublions pas que le secteur du bâtiment détient le triste record du nombre de morts – une par jour. La visite d'inspecteur-ices du travail chaque jour sur au moins un chantier y a largement contribué. Mais ce dispositif mis en place ne doit pas

occulter les manques dans ce secteur : sur les 431 sections d'Île-de-France, 124 sont vacantes – soit 29 % environ. Cela se traduit par plusieurs centaines de milliers de travailleur-ses qui ne sont pas couvert-es par l'inspection du travail ! Le taux de vacances moyen national est de 18 % !

En conclusion, c'est l'ensemble des travailleur-ses des lieux concernés par les JOP qui peuvent se voir imposer des règles non négociées du fait des JOP, sans compter l'engorgement dans les transports en commun et la saturation prévisible du réseau routier.

Si les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) sont une fête pour les athlètes et les spectateur-ices, cela ne peut pas se faire au détriment des travailleur-ses mobilisé-es pour l'événement.

La CGT et ses organisations de proximité sont mobilisées pour aider les travailleur-ses à connaître et faire respecter leurs droits.

**Moïse Ramier**  
Conseiller confédéral  
au pôle égalité des droits

## Juridique

### JOP : droits des travailleur-ses et libertés syndicales

#### À rebours des principes adoptés par toutes les organisations syndicales et patronales, les politiques mises en place par le gouvernement laissent présager le pire pour les salarié-es.

Si avec la Charte sociale des JO, les droits des travailleur-ses ont été mieux pris en compte, l'ambition d'assurer l'exemplarité sociale des JOP 2024 n'a pas atteint la ligne d'arrivée. La volonté de « *placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salarié-es au cœur de l'impact socio-économique* » a été mise hors jeu par le gouvernement par manque d'anticipation et surtout

en raison de politiques austéritaires. Force est de constater que les attaques contre les droits des travailleur-ses ont déjà commencé, et que nous avons tout à craindre de la période estivale à venir.

#### De graves entorses sur l'emploi

S'agissant des modalités d'emploi, le premier constat à faire est que les

Jeux reposent en grande partie sur une main-d'œuvre non salarié-e, donc sans droit ni rémunération. Le recours massif au bénévolat est une manière scandaleuse de contourner le droit du travail attaché au statut salarial. Il ne s'agit pas d'empêcher le bénévolat pendant les Jeux, mais vu son ampleur, le rôle des bénévoles va très au-delà du « coup de main ». C'est très dangereux pour les bénévoles avant tout, qui ne sont pas formé-es aux métiers qu'elles et ils vont occuper, mais aussi pour les athlètes et le public.

Au-delà du bénévolat, de nombreux acteurs du service public de l'emploi se mettent au diapason pour encourager les reconversions dans la sécurité privée, faute de main-d'œuvre disponible suffisante : France travail incite toutes les demandeur-ses d'emploi à s'orienter vers la sécurité privée, dans le mépris le plus total de leur parcours et de leurs choix professionnels ; dans la fonction publique, un projet de décret vise à autoriser les agent-es public-ques à cumuler leurs fonctions avec des activités de sécurité privée ; même la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) contacte les personnes retraitées pour qu'elles reviennent travailler dans la sécurité privée pour les Jeux. Quand on connaît les risques en termes de sécurité qui pèsent sur l'organisation de cet événement, recourir à de la main-d'œuvre peu ou pas formée et sans expérience est totalement irresponsable.

### **Grave détérioration des conditions de travail**

S'agissant des conditions de travail, le gouvernement a d'ores et déjà pris des mesures dérogatoires autorisant les employeurs à supprimer le repos hebdomadaire des salarié-es pendant la durée des Jeux olympiques. La CGT a contesté le décret mettant en place cette dérogation devant le Conseil d'État qui, sans surprise, n'a rien trouvé à redire sur cette possibilité offerte aux employeurs de faire travailler les salarié-es sept jours sur sept. À ce jour, à l'exception de la suppression du repos hebdomadaire, aucune réelle modification n'a été apportée au droit du travail en vue des Jeux. Mais les employeurs sont déjà nombreux à se saisir de ce prétexte afin d'imposer des modifications dans les conditions de travail des salarié-es. Le gouvernement incite – sans

contraindre – les employeurs à adapter les horaires de travail des salarié-es, à recourir massivement au télétravail, et à privilégier la prise de congés payés pendant la période des Jeux. Le but n'est pas d'adapter l'activité à la période, mais d'imposer aux travailleur-ses les ajustements organisationnels prévus par les entreprises pour maintenir ou accroître l'activité coûte que coûte puisque, sauf cas particuliers, leur accord n'est pas requis pour la mise en place des adaptations précitées.

Si le gouvernement et les employeurs veulent mettre en place ces conditions de travail dérogatoires, c'est bien qu'ils ont pleinement conscience de toutes les difficultés que rencontreront les travailleur-ses cet été, notamment pour se déplacer. D'ailleurs, s'agissant des possibilités de déplacements, rien n'est prévu à ce jour pour garantir la liberté de déplacement des représentant-es du personnel et des représentant-es syndicales-aux dans les entreprises ou en dehors, compte tenu des importantes restrictions de circulation et d'accès qui seront mises en place pendant les Jeux. Il y a donc un réel risque que les représentant-es des travailleur-ses soient empêché-es d'exercer leurs mandats, dans une période où les droits des travailleur-ses seront particulièrement menacés !

### **Les libertés syndicales fortement compromises**

Le rôle crucial que remplissent en temps normal l'inspection du travail et les tribunaux – et ce, en dépit du manque de moyens – pour constater et faire cesser les entraves à l'exercice de la liberté syndicale ou le contournement de la réglementation du travail, s'avère également compromis. En effet, les agent-es sont elles et eux

aussi tenu-es à l'obligation d'autorisation pour les sites accueillant les épreuves et leurs alentours. Si un certain nombre d'agent-es, préalablement déclaré-es, pourront intervenir sur site pour effectuer les contrôles, l'inspection du travail ne disposera probablement pas des moyens nécessaires pour tous les effectuer au regard de l'opportunité de contournement du droit du travail que cette période offre aux employeurs. Le ministère affiche une particulière vigilance sur les JOP, mais cette action pourrait se faire au détriment de tous les autres contrôles à effectuer dans les secteurs particulièrement impactés mais périphériques aux épreuves, faute de recrutement spécifique sur la période.

De plus, tandis qu'un dispositif judiciaire spécifique a été annoncé par le ministère de la Justice début 2024<sup>1</sup> pour compenser la période de vacances judiciaires, rien n'est prévu s'agissant des juridictions du travail (conseil de prud'hommes et tribunal judiciaire).

Pourtant, les libertés syndicales et publiques risquent fortement d'être attaquées cet été, au nom de la sécurité et au détriment des militant-es syndicales-aux. Certaines ont déjà été évoquées : liberté de circulation, droit à la représentation des travailleur-ses... Mais les outils sécuritaires mis en place pour lutter contre la menace terroriste – réelle – ouvrent également la voie à de plus larges restrictions, et à des utilisations dévoyées pour réprimer les actions revendicatives.

Exemple en est donné par le dispositif judiciaire qui prévoit une « *politique pénale adaptée* » et renvoie tant à la lutte contre les actions terroristes qui pourraient survenir, qu'à celle contre les infractions de droit commun « *ayant pour objet de troubler le déroulement des JOP* ».

1. Circulaire CRIM 2024-1/E1 du 15 janvier 2024 disponible en ligne sur le site du ministère de la Justice.

Ce deuxième volet de la politique pénale prioritaire renferme en réalité la volonté de poursuivre les militant-es qui souhaiteraient mener des actions sur les sites destinés aux épreuves mais aussi aux abords des enceintes sportives, sur le parcours de la flamme ou qui viendraient perturber la circulation. Seront également prioritaires les infractions commises « à l'occasion de troubles graves à l'ordre public », régulièrement

invoquées pour justifier la répression des manifestant-es – voire l'interdiction pure et simple des manifestations. De même, plusieurs dispositifs de surveillance et de fichage seront utilisés dans le cadre de la lutte contre les infractions qui « par leur objet ou leur résonnance médiatique [pourraient] lourdement perturber l'organisation des JOP et ternir l'image de notre pays sur la scène mondiale ». Certains, comme le

SISPoPP<sup>2</sup>, permettent notamment de recenser des informations telles que « l'appartenance syndicale », « les opinions politiques » ou encore les données de santé. Si ces pratiques contraires aux droits fondamentaux sont régulièrement contestées par la CGT, le gouvernement ne semble pas entendre les respecter cet été...

**Hélène Viart et Zoé Coutin**  
Conseillères au pôle DLAJ

## Égalité femmes-hommes

### Vers l'égalité entre femmes et hommes aux JOP 2024, vraiment ?

**Si les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024 de Paris communiquent beaucoup sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la réalité donne à voir une autre version.**

Le Comité international olympique (CIO) se félicite que, pour la première fois de son histoire, la parité totale entre les femmes et les hommes soit atteinte ; un des hashtags de ces jeux d'été est même #GenderEqualOlympics... Mais derrière ces annonces, ne sommes nous pas encore témoins, en réalité, d'un effet de « *feminism washing* », c'est-à-dire une façon d'afficher des principes d'égalité, sans réel contenu, pour masquer des critiques sur le coût économique et écologique des Jeux olympiques et paralympiques ?

#### La parité, oui mais...

Oui, pour la première fois, il y aura effectivement 50 % de femmes et d'hommes parmi les 10 500 athlètes présent-es. Précisons qu'en 2021 à Tokyo, on était déjà à 48,8 % de femmes et 45 % à Rio... Cette féminisation est donc un processus de long terme, ce discours de

parité étant affiché par le CIO... depuis 2004 ! Et n'oublions pas qu'au départ, les femmes en étaient exclues. Pour le baron Pierre de Coubertin, « réinventeur » des JO en 1896, leur place était à la cuisine et non sur une piste d'athlétisme ou dans une piscine. Il a dû accepter que quelques contingents de femmes fassent leur apparition, en 1900, où les JO faisaient partie de l'exposition universelle de Paris et étaient organisés par la République et non le CIO. Elles n'étaient alors que 22 pour 975 hommes (soit 2 %). Et c'est grâce à la féministe et sportive Alice Milliat qu'ont lieu les premiers « jeux mondiaux féminins » en 1922, à Paris, contre l'avis du CIO. Jusqu'en 1952, elles ne représentaient que 10 % des participant-es dans seulement 5 disciplines, elles n'étaient encore que 13 % à Tokyo en 1964 et 23 % à Los Angeles en 1984... Rappelons qu'encore aujourd'hui, certaines disciplines ne respectent pas la parité : pas de femmes pour la lutte, ni

d'hommes en gymnastique rythmique. Qui plus est, on a « forcé » la parité, en ajoutant des épreuves comme le kayak mixte et le relais mixte, et en réalité, les femmes et les hommes ne feront pas les mêmes épreuves.

Mais cette parité au niveau des athlètes masque la réalité : les femmes restent sous-représentées parmi les entraîneur-ses ou les officiel-les techniques. En France, elles ne sont que deux directrices de fédérations sportives sur un total de 35 (moins de 6 %). Grâce à la loi du 2 mars 2022 sur la féminisation des équipes sportives, il y a cependant un mieux du côté de la féminisation des conseils d'administration des fédérations, qui atteint 40 % (contre 27,3 % en 2009), mais quatre disciplines ne respectent toujours pas la loi : le basket-ball, le judo, le ski et le tennis de table. On compte seulement 11 % de femmes entraîneuses sportives et seulement un tiers de femmes au comité d'organisation des JOP. *Idem* pour les chefs de délégation olympique et paralympique – la France a désigné deux hommes et aucune femme...

2. Système informatisé de suivi de politiques pénales prioritaires, décret n° 2023-935 du 10 octobre 2023, contesté par la CGT.

Et surtout, au-delà de ces chiffres, l'égalité ce n'est pas la parité. Cela suppose de mettre en œuvre de véritables mesures pour que les femmes aient les mêmes opportunités, les mêmes statuts, promotions et rémunérations que les hommes. Cela suppose aussi d'aligner les épreuves entre les femmes et les hommes, ce qui n'est le cas que dans peu de disciplines comme le tir à l'arc, le triathlon et le badminton.

### Des sportives qui courent toujours...

Si les jeux sont affichés comme paritaires, il ne faut pas oublier que les sportives françaises restent nettement moins médaillées que les hommes. Les listes ministérielles du sport de haut niveau (SHN), qui permettent d'avoir un vrai parcours d'entraînement performant, sont composées à plus de 64 % d'hommes, sauf en gymnastique et pour les sports sous-marins. Même en équitation, où les licenciées sont à 80 % des femmes, elles ne sont que 25 % parmi la catégorie des SHN. Et bien sûr la question des salaires reste importante. Les primes des femmes aux JOP sont largement inférieures à celles des hommes. Seules deux tennismen, Serena Williams et Naomi Osaka, figurent parmi les 50 sportives les mieux payées ! À l'exception de certaines disciplines comme le tennis qui ont mis en place des règles strictes d'égalité dans les primes, le système est totalement opaque et très déséquilibré. C'est l'histoire de la poule et de l'œuf explique *Libération*<sup>3</sup> : faut-il « augmenter les salaires pour que les sportives s'entraînent plus confortablement et obtiennent de meilleurs résultats ce qui attirera les projecteurs sur elles, ou rééquilibrer leur déficit de médiation pour améliorer les retombées finan-

cières et donc mieux les rémunérer » ? La réponse est très certainement des deux côtés. En tout cas, en professionnalisant davantage le sport féminin, en augmentant leur place parmi les SHN, on peut espérer que progressivement les diffuseurs assument un risque financier pour des femmes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui...

### Quelques avancées...

Au-delà de la parité, certaines épreuves seront plus mixtes qu'auparavant (comme le 35 km relais, ou le kitesurf à la voile). De même, l'ordre des épreuves sera modifié pour éviter que les finales hommes tombent systématiquement les dimanches ou à la fin des jeux, moments où l'audience est la plus forte. Autre mesure, des symboles (comme le logo) ou des noms d'infrastructures ont été féminisés. Enfin, un fonds visant le développement de la pratique féminine devrait permettre de sensibiliser pour obtenir la féminisation des directions, comme le club 300, qui vise à former 300 femmes aux fonctions dirigeantes dans le sport, 300 étant le nombre de femmes manquantes à la tête des fédérations sportives...

### Derrière l'égalité, des risques de prostitution et d'exploitation sexuelle accrus

Toutes les grandes compétitions sportives provoquent systématiquement « un tourisme sexuel » pour reprendre les mots de la sénatrice Laurence Rossignol, l'une de celles qui a porté la loi contre la prostitution de 2016. Or cette loi est loin d'être connue et appliquée, dénonce-t-elle. La sénatrice rappelle que lors de la Coupe du monde de football au Brésil, l'arrivée de

600 000 visiteurs avait provoqué une hausse estimée à 30 % de la clientèle de la prostitution. À quoi s'attendre avec l'arrivée de 15 millions de touristes en France ?

La position française reconnaît que la prostitution est une violence, et tout particulièrement une violence faite aux femmes – 94 % des victimes de prostitution et de proxénétisme enregistrées par les services de police et de gendarmerie étant des femmes. D'après les forces de sécurité, 30 000 à 40 000 personnes sont actuellement en situation de prostitution en France, mais ces chiffres sont certainement sous-évalués : l'augmentation de la prostitution logée, facilitée par les nouvelles technologies, invisibilise une partie des victimes.

Fait très inquiétant, la prostitution concerne de plus en plus de mineures : le gouvernement estime que 30 % des personnes prostituées sont mineures, et ce chiffre a doublé depuis 2021. Ce qui représente entre 8 000 et 15 000 mineures, une très grande majorité de jeunes filles (de plus en plus jeunes). Il s'agit, rappelons-le, de traite d'êtres humains : la victime étant mineure, son âge suffit à prouver l'existence d'une contrainte. Selon une enquête d'associations, 76 % des victimes de traite humaine subissent une exploitation sexuelle – c'est-à-dire une situation où une victime mineure va être contrainte, directement ou indirectement, à satisfaire les désirs sexuels d'autrui.

La lutte contre ces systèmes d'exploitation sexuelle est d'autant plus difficile que l'activité a changé : elle s'effectue en ligne, le racolage sur la voie publique diminue. Le recours à Airbnb est de plus en plus fréquent pour les réseaux de proxénètes. Tout ceci risque de prendre de l'ampleur lors des JOP 2024.

3. Laure Bretton, Caroline Vigent, Julie Lassale-Slama et Guillaume Gendron, « JO 2024 : cent trente-deux ans de parcours d'obstacles pour les sportives », *Libération*, 7 mars 2024.



## Que faire ?

Le 2 mai 2024, la ministre Aurore Bergé a lancé un nouveau plan de lutte contre le système prostitutionnel<sup>4</sup>. L'objectif est de mieux appliquer la loi de 2016, en renforçant l'implication des territoires dans la lutte, en ciblant les nouvelles formes de prostitution en ligne et logée, et en insistant sur la place des mineures. Ce plan porte la vision abolitionniste de la France et devrait sensibiliser l'ensemble des intervenant-es lors des JOP dont les hôtels et les grandes entreprises.

Roxana Maracineanu, ancienne ministre des Sports et actuelle secrétaire générale de la Miprof (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), alerte sur les dangers des JOP qui attirent une population étrangère fortunée. Différents volets d'action seront déployés. Une campagne publicitaire sera à l'affiche pour rappeler qu'en France, les services sexuels sont des infractions pour ceux qui les consomment et que les clients s'exposent à une contravention de 1500 euros et de 3750 euros en cas de récidive. Les effectifs dédiés, notamment à la Brigade de protection des mineur-es, vont être doublés ; des groupes de cyber-investigation seront mobilisés durant les JOP. Un partenariat avec le réseau Gîtes de France et surtout Airbnb se met en place, afin d'informer la clientèle étrangère sur la loi française et d'identifier les cas suspects. Un module

de formation va être déployé auprès des magistrat-es des juridictions sur les sites concernés, avec tou-t-es les professionnel-le-s impliqué-es. Car selon Roxana Maracineanu, on identifie ce phénomène de traite seulement à des réseaux internationaux en lien avec l'immigration, alors que ce sont pour moitié des victimes et des proxénètes français-es. Des mesures de repérage et d'accompagnement de victimes potentielles sont également en œuvre, au-delà même des JOP, si de tels réseaux souhaitaient s'implanter durablement. Si ces mesures vont dans le bon sens, des voix critiques se sont exprimées face au peu d'effectivité de la loi de 2016 : ainsi le Haut-Conseil à l'égalité<sup>5</sup> salue ces mesures mais rappelle la faiblesse du nombre de condamnations de clients (autour d'un millier par an, surtout en région parisienne) et de proxénètes et souligne les fortes disparités dans l'implication des commissions départementales en charge de ces condamnations. De même, est pointée la faiblesse du nombre de parcours de sortie de la prostitution (PSP), moins de 500 entre 2017 et 2021, avec une croissance certes plus forte en 2022 (elles et ils seraient plus de 1700 fin 2023) et le faible montant de l'allocation financière d'insertion sociale (Afis) de 330 euros, qui devrait être revalorisée. Enfin, la question des femmes étrangères prostituées en situation irrégulière est pointée<sup>6</sup> car les dispositifs de la loi « immigration » vont renforcer leur exclusion des PSP et de la régularisa-

tion de leur situation ; l'aide universelle d'urgence en faveur des victimes de violences risque de leur être refusée ; pire encore, celles qui font appel à l'aide par suite d'actes de violences, et qui sont sans papiers, sont enfermées dans des centres de rétention et menacées d'expulsion au lieu d'être protégées...

Pour des raisons différentes, des associations considérant la prostitution comme un « travail du sexe », notamment Act up et le Strass, avec lesquelles la CGT et de nombreuses associations féministes s'opposent, se sont aussi insurgées contre ces mesures et surtout contre la loi abolitionniste de 2016<sup>7</sup>. Dans un rapport récent<sup>8</sup>, ces associations « réglementaristes » tentent de minimiser les risques d'accroissement de la prostitution durant les JOP et dénoncent à juste titre des dangers pour les prostitué-es : elles et ils seraient victimes de répressions accrues, seraient empêché-es de « travailler », chassé-es des lieux qu'elles et ils fréquentent, voire expulsé-es de leur logement, contraint-es à un « *confinement social* » du fait des JOP...

Il y a donc encore beaucoup de chemin à parcourir pour qu'au-delà de l'affichage de la parité, les JOP soient effectivement porteurs d'égalité réelle entre les femmes et les hommes, parmi les athlètes, les équipes techniques et institutionnelles, dans un environnement totalement respectueux des valeurs que défend la France en matière de prostitution et d'exploitation sexuelle.

**Rachel Silvera**

4. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2024-05/Strategie-de-lutte-systeme-prostitutionnel-et-exploitation-sexuelle-mai-2024.pdf>.

5. <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-faites-aux-femmes/actualites/article/le-hce-salue-l-implication-du-gouvernement-dans-la-lutte-contre-le-systeme>.

6. Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes sur France Inter : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/anne-cecile-mailfert-en-toute-subjectivite/anne-cecile-mailfert-en-toute-subjectivite-du-vendredi-03-mai-2024-6266004>.

7. La CGT est sur une position abolitionniste qui vise à pénaliser les clients de la prostitution et à soutenir les prostituées dans leur parcours de sortie ; elle soutient la loi de 2016, même si celle-ci s'avère insuffisamment appliquée. Elle refuse de considérer que la prostitution puisse s'apparenter à un « travail du sexe » mais considère qu'il s'agit d'une violence à l'égard des femmes (dans 85 % des cas).

8. Act'up et *alii*, Les jeux olympiques et paralympiques : un confinement social pour les travailleuses du sexe, mars 2024. <https://www.actupparis.org/wp-content/uploads/2024/03/RAPPORT-LES-JEUX-OLYMPIQUES-ET-PARALYMPIQUES.-UN-CONFINEMENT-SOCIAL-POUR-LES-TRAVAILLEUSES-DU-SEXE-MARS-2024.pdf>.

## Économie

# Impacts économiques des Jeux olympiques et paralympiques

**Les Grands événements sportifs internationaux, dont les Jeux olympiques et paralympiques d'été et d'hiver, sont censés promouvoir la pratique et l'esprit sportif. Il en ressort la volonté de prestige et de puissance. Les aspects économiques en fournissent une approche, qui donne lieu à des chiffrages très différents selon les cas et les méthodes employées. Cela dit, c'est surtout à moyen et long terme qu'on pourra en tirer un bilan.**

L'impact économique des Jeux olympiques de Paris (JOP), mesuré en milliards d'euros ou en emplois, varie grandement selon les méthodes qui sont employées.

Il y a tout d'abord un **impact budgétaire immédiat**. En effet, les montants annoncés au départ, notamment pour obtenir la désignation de la ville organisatrice, sont en général très inférieurs aux dépenses effectives. Cela n'est pas forcément grave. Ainsi, pour Barcelone en 1992, le budget initial aurait été dépassé de 400 %. Mais ces investissements ont certainement été efficaces puisque, trente ans après, ces Jeux sont considérés comme très favorables à la ville. Pour Paris, le dépassement devrait être moindre. Lors du choix par le Comité international olympique (CIO) de la ville organisatrice, n'ayant plus de concurrents, Paris n'a pas été victime de la « malédiction du vainqueur de l'enchère » qui conduit, pour l'emporter, à fortement sous-estimer les dépenses nécessaires. Un coût de 6,9 milliards d'euros a été annoncé au départ. Selon la Cour des comptes, il serait désormais de 8,8 milliards – sans compter les coûts supplémentaires pour les services publics.

Mais pour proposer un bilan, il faut aussi évaluer les bénéfices attendus. **Les impacts économiques générateurs de recettes** donnent lieu, eux aussi, à des estimations très sensibles à la définition qu'on en donne et aux méthodes

retenues. Certaines recettes seront intervenues avant même les compétitions sportives. D'autres pendant les épreuves ou dans un temps plus long. C'est le cas de la billetterie et des droits TV ou de parrainages publicitaires, qui constituent des ressources pour le CIO et les institutions concernées. Les autres « retombées » induites par l'événement sont engrangées notamment par les entreprises du BTP et le secteur du tourisme. Elles génèrent aussi indirectement une activité chez leurs fournisseurs et sous-traitants ainsi que différentes rentrées fiscales et sociales dont la TVA.

### Pas de bilan possible à court terme

**Peut-on proposer un bilan des JOP de Paris 2024 ?** On ne pourra véritablement le dresser que dans plusieurs années. Il ne saurait être réduit à un chiffre unique. Il sera nécessairement différencié, avec des **aspects qualitatifs pas ou peu chiffrables**, en tout cas non-réductibles à un bilan comptable : la qualité de la vie des habitant-es s'est-elle améliorée du point de vue des transports et du logement, notamment ? Pourra-t-on se baigner dans la Seine ? Quelles évolutions de la pratique sportive ? Les personnes handicapées verront-elles leur situation s'améliorer ? Le risque de « gentrification » suscité par une hausse des prix du logement sera-t-il maîtrisé ? Par ailleurs, des quantifications très diverses

devront être faites : quel rapport coûts-bénéfices ? Combien d'emplois durables créés ? Quel bilan carbone ?

Le Centre du droit et de l'économie du sport (CDES) à Limoges a présenté une prévision au moment de la candidature en 2016. Une actualisation a été publiée le 14 mai dernier : les retombées positives des JOP 2024 seraient de 6,7 à 11,1 milliards d'euros, avec une estimation centrale à 9 milliards répartie entre la phase de préparation (2017-2023), de déroulement (2024) et d'héritage (2025-2034).

### Peu d'impact en matière d'emploi

Du fait de l'idéologie qui est au pouvoir, il n'y aura pas ou peu de créations d'emplois publics. En effet, les fonctionnaires mobilisé-es sont généralement payé-es sous forme de primes ou d'heures supplémentaires.

Les emplois privés ne seront que rarement pérennes. Tout au plus peuvent-ils permettre d'inscrire une ligne sur un CV et peut-être d'acquérir une expérience utile. Ce n'est pas négligeable mais on sera sans doute, à terme, loin des centaines de milliers d'emplois affichés par certaines études (de 119 000 à 247 000 selon le CDES).

Les évaluations de la Cour des comptes et du CDES seront évidemment révisées. Et d'ici le début des jeux, il y aura sans doute d'autres estimations car il peut se passer beaucoup de choses qui modifieraient sensiblement les JOP et leur impact. Mais les études du CDES ont le mérite de préciser le mode de calcul et de mentionner ce qu'il appelle l'héritage intangible, pas ou peu chiffrable. Au total, pour des JOP relativement raisonnables comme devraient l'être ceux de Paris (à la différence de Sotchi ou de



Pékin), **les sommes en jeu sont relativement faibles d'un point de vue macro-économique**. Surtout si l'on soustrait des retombées espérées les dépenses occasionnées : les unes et les autres pourraient être du même ordre de grandeur. Si l'on s'en tient aux principales

estimations publiées à ce jour, le coût des JO de Paris serait en effet de 8,8 milliards d'euros et les retombées d'environ 9 milliards. Sur dix-sept ans, cet éventuel solde positif de 200 millions d'euros pourrait représenter 0,02 % du PIB de l'Île-de-France !

Mais les conséquences à moyen et long terme des JOP seront aussi et surtout ce que les citoyen·nes en feront.

**Alain Gély et Loïck Tange,  
Conseillers au pôle  
prospective et territoires**

## Logement

# Les JO attisent la crise du logement en Île-de-France

### Flambée des prix, pratiques abusives, réquisition de logements étudiants... Depuis maintenant plusieurs mois, les Jeux olympiques et paralympiques viennent déstructurer un secteur déjà tendu.

Alors que Paris s'apprête à accueillir les JOP en 2024, force est de constater que l'événement, loin de tenir ses promesses en matière de logement, contribue à aggraver la crise déjà aigüe qui frappe la région Île-de-France. Malgré des engagements initiaux ambitieux, la réalité sur le terrain est bien différente et soulève de nombreuses inquiétudes.

#### Des promesses ambitieuses... sur le papier

Lors de la candidature de Paris pour les JO 2024, les organisateurs avaient fait du logement un axe fort de l'héritage de l'événement. Le dossier promettait « plus de 2 200 nouveaux logements dont une part significative de logements sociaux ». Les responsables politiques, d'Anne Hidalgo à Édouard Philippe en passant par Roxana Maracineanu, avaient tour à tour assuré que les Jeux seraient « un accélérateur des politiques publiques en matière de logement, au service des habitant·es ».

Mais à quelques mois de l'événement, le constat est tout autre. Selon les derniers chiffres de la Solideo, sur les 3 000 logements finalement pré-

vus, seuls 1 300 seront des logements sociaux, soit moins de la moitié. « On est loin du compte », dénonce la Fondation Abbé Pierre. Pire, certains programmes de logements sociaux auraient été abandonnés au profit d'opérations plus rentables, comme le révèle *Le Monde*.

#### L'explosion des prix et la spéculation

Car l'un des effets les plus visibles des JO est l'envolée des prix de l'immobilier. Sous l'effet des investissements et de la spéculation, les tarifs ont bondi de près de 30 % à Paris entre l'attribution des Jeux et 2024. Les logements neufs sont désormais inaccessibles pour la plupart des ménages modestes et même des classes moyennes. Et la pression s'accroît sur les quartiers populaires proches des sites olympiques, accélérant la gentrification et l'exclusion. « Les JO agissent comme un accélérateur de la spéculation immobilière », alerte l'association Droit au logement.

Nombre de propriétaires français·es ont cherché à anticiper et profiter de la demande en hébergements pendant les JO 2024 en transformant leur bien

en location de courte durée sur des plateformes comme Airbnb. D'après la Ville de Paris, pas moins de 3 000 logements supplémentaires ont intégré ce marché depuis septembre 2023, soit un triplement du rythme observé en 2022. Cette captation de l'offre locative traditionnelle a asséché le marché et fait flamber les prix des loyers, renforçant les inégalités dans l'accès au logement. Pour les villes hôtes, les Jeux olympiques laissent invariablement dans leur sillage une flambée immobilière. En moyenne, les estimations tablent sur une hausse des prix de l'ordre de 17 % l'année suivant l'événement sportif. Un phénomène qui s'est vérifié sans exception lors des vingt dernières éditions, atteignant même des niveaux vertigineux de +22 % à Tokyo ou +24 % à Londres. La capitale britannique offre d'ailleurs un exemple criant, avec une envolée de 61 % des prix dix ans après avoir accueilli les Jeux en 2012, selon la Lloyds Bank.

Les quartiers populaires de l'East End londonien, où furent érigées les infrastructures olympiques, ont été particulièrement impactés par cet embrasement spéculatif. À Newham, Waltham Forest ou Homerton, jouxtant le parc olympique, les valorisations immobilières ont littéralement explosé, bondissant respectivement

de 98 %, 122 % et 210 % sur une décennie. Un scénario que pourraient bien connaître à leur tour les communes populaires de Seine-Saint-Denis, au profil socioéconomique similaire. Déjà, les premières salves spéculatives se font sentir autour du futur village olympique. Même si un quart du programme sera dédié au logement social, les promoteurs chargés de sa reconversion résidentielle après 2024 ont fixé des prix au mètre carré de 7 000 euros en moyenne pour les 400 premiers lots mis

en vente, un niveau élevé comparé aux 4 000 à 6 000 euros pratiqués à Saint-Ouen. Cette offre peine toutefois à séduire faute de services associés. Si les spéculations des propriétaires n'ont pas atteint les sommets escomptés, les niveaux restent malgré tout très élevés.

### Une région déjà en crise

Cette flambée des prix est d'autant plus choquante que la région est déjà durement frappée par la crise du loge-

ment : parmi les plus de 4,1 millions de personnes mal logées que compte la France, 1,3 million sont franciliennes. Une situation devenue insoutenable pour de nombreuses familles, aggravée par l'insuffisante production de logements sociaux et la hausse continue des loyers privés, enfermant toujours plus de ménages dans la spirale de la précarité résidentielle.

**Clotilde Mathieu**  
Conseillère au pôle  
prospective et territoires

**CHIFFRES /** Dans le parc privé, les expulsions abusives de locataires sont en recrudescence. D'après l'agence départementale d'Information sur le Logement (Adil), **un congé sur cinq** était déjà illégal en 2022 en Île-de-France. Cette part s'est encore accrue pour atteindre **24 %** en 2023, puis **28 %** depuis septembre dernier. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, **plus de la moitié** des congés délivrés entre mars 2023 et 2024 n'ont pas respecté la législation en vigueur.

## Environnement

### Impact environnemental des Jeux olympiques et paralympiques

**Dès l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris, il a été annoncé que cet événement aurait une « contribution positive pour le climat ». À quelques semaines de l'ouverture des JOP, alors que l'organisation parle dorénavant de « diviser l'empreinte environnementale des JOP par deux par rapport à ceux de Londres en 2012 », essayons d'y voir plus clair.**

#### Bilan environnemental prévisionnel

Il est encore compliqué de faire un bilan prévisionnel exhaustif des JOP, car par exemple le détail des spectateurs et spectatrices n'est pas connu, ainsi que les consommations finales, de nourriture par exemple. Les organisateurs ont néanmoins publié une estimation des rejets de gaz à effet de serre (GES) engendrés par l'événement. Elle s'élèverait à **1,58 MteqCO<sub>2</sub>**<sup>9</sup>, soit la moitié

des émissions des JOP de Londres. Ce chiffre semble très ambitieux, d'autant que le détail du calcul n'a pas été fourni. Selon le comité d'organisation des JO (COJO), ces émissions se répartissent en parts quasi-égales entre les transports, les constructions (équipements et bâtiments) et l'opérationnel (restauration, goodies, hébergements, etc.). Ainsi, un quart des émissions totales proviennent uniquement des déplacements des spectatrices et spectateurs.

L'ONG Carbon Watch estime quant à elle que les transports vont représenter 40 % des émissions de GES, les fournitures telles que les goodies environ 20 %, et à peine 1 % pour la nourriture. D'une manière générale, l'ONG estime que la stratégie climat du COJO manque de robustesse.

#### Les mesures mises en avant par le COJO

La majeure partie de l'effort a été faite sur la construction, les JOP utilisant 95 % d'infrastructures existantes (point fort du dossier à l'époque de l'attribution), et recourant également à certaines infrastructures temporaires. Enfin, pour les nouvelles infrastruc-

9. Unité permettant de mesurer l'impact de l'ensemble des gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane, protoxyde d'azote...). Lorsque l'on exprime des émissions en éqCO<sub>2</sub>, on s'assure d'exprimer l'ensemble des impacts sur le climat et pas seulement les rejets de CO<sub>2</sub>.

tures pérennes, le COJO et les pouvoirs publics assurent que leur réutilisation est prévue<sup>10</sup>.

Cette apparente bonne volonté n'a cependant pas empêché les problèmes, comme le scandale de la tour des juges des épreuves de surf à Teahupo'o (Tahiti), dont la construction a dû être revue sur un modèle plus modeste sous la pression citoyenne<sup>11</sup>, le premier se révélant bien trop impactant – en particulier pour la fragilité biodiversité locale. L'impact des transports est évidemment majeur. Pour rappel, il s'agit du premier poste d'émissions de GES en France. Rien que pour les JO, près d'un million de spectateur-ices étranger-es<sup>12</sup> sont attendu-es, auquel-les il faut ajouter les différentes délégations et invité-es, soit 90 000 personnes. Au total, jusqu'à 3,1 millions de spectateur-ices uniques sont attendu-es sur les JOP. À l'heure de l'urgence climatique, il est nécessaire de s'interroger sur la pertinence de déplacer des millions de personnes, entre athlètes (et leur entourage), travailleur-ses, bénévoles, spectateur-ices... avec des épreuves réparties sur tout le territoire, dont à Tahiti, soit à plus de 15 000 km... Le COJO communique également beaucoup sur les efforts faits sur la partie nourriture, avec une grande part faite aux menus végétariens et en majorité de production labélisée. Si ce dernier point pose déjà question<sup>13</sup>, l'impact de la nourriture sur l'ensemble du bilan des JOP se situe entre 1 et 2 %. Même si ces efforts vont dans le bon sens, la forte communication sur ce point précis, par rapport à l'impact du transport par exemple, est un arbre qui cache la forêt

et se rapproche plus d'une opération de *greenwashing*.

### Le scandale des partenaires privés

Le budget d'organisation propre des JOP<sup>14</sup> a été réévalué à la hausse en 2022 à 4,38 milliards d'euros (cette somme sera probablement plus élevée à l'issue de l'évènement). 1,2 milliard (soit environ 28 %) proviennent des partenariats, c'est-à-dire des sponsors. La plupart sont des grands groupes, pas forcément connus pour leur impact positif sur l'environnement. Citons par exemple :

- Coca-Cola, plus gros producteur de déchets plastiques au monde et au cœur de nombreux scandales de privatisation de l'eau, notamment au Mexique ;
- Ali-baba, concurrent chinois d'Amazon et moteur mondial de la surconsommation ;
- CMA-CGM, leader du trafic maritime... Parler de Jeux olympiques « verts » alors que près de 30 % des financements reposent sur des multinationales capitalistes au cœur de l'exploitation des ressources naturelles et de la destruction de l'environnement est encore une fois une belle démonstration d'hypocrisie et donc de *greenwashing*.

### Le mirage de la compensation

Enfin, le COJO met en avant que l'impact des JOP sera « surcompensé », notamment *via* l'achat de crédits carbone, censés financer des projets bons pour l'environnement. Or, ces compensations n'agissent souvent pas dans la même temporalité. Par exemple, la planta-

tion d'arbres ne jouera pleinement son rôle de stockage de carbone que dans vingt-cinq ans. De plus, le cadre de ces mécanismes de compensation n'est actuellement que peu contraint, et l'impact des projets de compensation est difficile à mesurer. C'est pour cela que plusieurs ONG et de scientifiques dénoncent les nombreux manquements et zones d'ombres de ces mécanismes, qui s'apparentent finalement plus à du *greenwashing*.

En conclusion, il est clair que même si les impacts environnementaux des JOP de Paris 2024 seront *a priori* bien moindres que les éditions précédentes, ils seront malgré tout bien réels et vont contribuer au réchauffement climatique. Dans un contexte d'urgence environnementale absolue, et vu la nécessité d'agir vite et immédiatement, il est impératif de s'interroger sur l'intérêt et la forme de ces évènements, avec de tels travaux et déplacements de personnes. Plusieurs expert-es plaident par exemple pour une réduction drastique de la taille de ce type d'évènements, ou pour les faire tourner sur deux ou trois villes-hôtes<sup>15</sup>. Malheureusement, ce chemin ne semble pas celui emprunté par le sport mondial. La Coupe du monde de football 2026 (comme la précédente au Qatar) qui devrait se dérouler au Canada, aux États-Unis et au Mexique, les Jeux asiatiques d'hiver 2029 en Arabie saoudite ou les JO d'hiver 2030 qui auront probablement lieu dans les Alpes françaises, en sont de bons exemples, et semblent complètement déconnectés des réalités...

**Antoine Molinatti**  
Conseiller au pôle  
prospectif et territoires

10. Afin d'éviter ce qui a pu se passer à Athènes par exemple, où nombre d'équipements neufs ont été complètement abandonnés à la fin des compétitions.

11. Notamment grâce à une pétition ayant réuni plus de 256 000 signatures – <https://www.change.org/p/faatura-ia-teahupo-o>.

12. Étude du Cedes d'avril 2024, prévoyant jusqu'à 3,1 millions de spectateur-ices uniques dont 36 % d'étranger-es.

13. L'alimentation présente sur les jeux, notamment pour la restauration des athlètes mais pas que, devra être labélisée : agriculture biologique (AB) et biodynamie, haute valeur environnementale (HVE), label rouge, appellation d'origine protégée, bleu-blanc-cœur ou commerce équitable. Or, ces différents labels ne sont absolument pas équivalents entre eux. Le label AB est par exemple beaucoup plus contraignant que le label HVE, défendu par la FNSEA...

14. Hors infrastructures, dont la construction ou l'adaptation sont financées par des investissements publics. Le coût total des JOP est actuellement évalué à 8,8 milliards d'euros.

15. <https://www.eurekoi.org/quel-est-limpact-ecologique-des-jeux-olympiques>.

## À lire

### Bernard Thibault : Dans les coulisses des JO

**Après l'absurdité sociale et environnementale de l'attribution du mondial de football 2022 au Qatar et celle des Jeux asiatiques d'hiver en Arabie saoudite en 2029... Le sport peut-il se ressaisir ?**

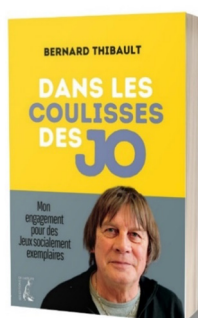
Comment sortir de l'impasse qui tue le sens même de la pratique sportive en la rendant complice des régressions sociales et environnementales ? Peut-on imaginer que des grands événements sportifs, sous la pression d'une marchandisation croissante, puissent porter un idéal de paix et de justice sociale ?

Telles sont les questions auxquelles veut répondre la Charte sociale des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 portée par Bernard Thibault.

Aux antipodes d'un constat fataliste, ce livre raconte l'histoire mouvementée et les coulisses d'une première mondiale et révèle comment l'élaboration et la mise en application d'engagements sociaux dans l'événement sportif mondial que sont les Jeux olympiques et paralympiques peuvent remettre en cause la tendance néolibérale à la fragilisation des conditions de travail et de rémunération... Avec pour objectif que toutes les personnes qui rendent possible cet événement mondial travaillent dans des conditions dignes et respectueuses de leurs droits.

Un récit nécessaire, au cœur de l'organisation des Jeux, pour prendre conscience de l'impact social majeur des grands événements sportifs et redonner un sens aux vertus émancipatrices du sport.

*Secrétaire général de la CGT de 1999 à 2013, ancien membre du conseil d'administration de l'OIT, Bernard Thibault intègre en 2017 le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques au titre de la représentation des syndicats français. Il est l'initiateur de la Charte sociale des Jeux olympiques et paralympiques et est très impliqué dans son déploiement pour les Jeux de Paris 2024. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont Ma voix ouvrière, Stock, 2004 et La troisième guerre mondiale est sociale, Éditions de l'Atelier, 2016.*



**Bernard Thibault,**  
*Dans les coulisses des JO, mon engagement pour des jeux socialement exemplaires,*  
Éditions de l'Atelier,  
176 pages.

## Repères statistiques

### Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2022)
  - ensemble : 2 091 € ;
  - femmes : 1 975 € ;
  - hommes : 2 182 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 14,1 % en équivalent temps plein (F : 2 401 € ; H : 2 795 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 398,70 € (9,23 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 766,92 (11,65 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 531 € en 2021 (montant mensuel myen brut par retraité-e, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 635,71 € pour une personne seule, 953,57 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

### Emploi

- > **Emploi total** : 27 815 500 en 2022
  - > **Emploi salarié** : 24 632 200 en 2022
  - > **Emploi salarié à temps partiel** : 4 509 400 en 2022
  - > **Nombre de chômeur-ses** (au sens du Bureau international du travail) : 2 234 000 en 2022
  - > **Sous-emploi salarié\*** : 1 304 200 en 2022
- \*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

### Données générales

- > **PIB** : 2 639,1 Mds € en 2022
- > **Consommation des ménages** : 1 352,4 Mds € en 2022
- > **Investissement des entreprises** : 371,9 Mds € en 2022
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 191,3 Mds € en 2021
- > **Budget de l'État** : 445,7 Mds en 2022 (exécution), dont charge de la dette : 50,7 Mds €
- Recettes fiscales nettes de l'État** : 323,3 Mds € en 2022 (exécution), dont :
  - **impôt sur le revenu** : 89,0 Mds € ;
  - **impôt sur les sociétés** : 62,1 Mds € ;
  - **TVA** : 100,8 Mds €.
- > **Exportations** : 607,3 Mds € en 2023
- > **Importations** : 706,9 Mds € en 2023
- > **Solde du commerce extérieur** : - 99,6 Mds €